

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-164bis du 30 novembre 2022  
Portant sur une décision modificative - Budget Assainissement  
Remboursement de la TVA à la commune de Lavaveix les Mines  
Annule & remplace n°2022-164**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente novembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Peyrat la Nonière, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 24/11/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

**Présents** : MM. GUYONNET, SIMONET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs** : JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, VIRGOULAY à JOULOT, DESGRANGES à VIALTAIX, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

**Excusés** : DESCLOUX, SIMONET B, SCHMIDT, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET

**Secrétaire de séance** : Alain LUQUET

**Rapporteur** : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Le service SPAC de Lavaveix-les-Mines était assuré en régie avant la fusion et était assujéti à la TVA ;

Suite au transfert à la communauté de communes, celui-ci a été intégré au service principal avec perte de l'assujettissement ;

La commune a donc procédé à la clôture du compte de TVA laissant apparaître un solde négatif de de 57 501.93 ;

La commune s'est acquittée auprès de l'État de la somme correspondante après transfert du service et, surtout, transfert de la trésorerie du service ;

En accord avec les services de la trésorerie.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>PG : ETUDES ET DIAGNOSTIC</b>		<b>57 501,93</b>		
Frais d'études	2031 101	57 501,93		
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>57 501,93</b>		<b>0,00</b>
<b>PG : OPERATIONS</b>		<b>57 501,93</b>		
Résultat reporté ou anticipé	001	57 501,93		
<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>		<b>57 501,93</b>		<b>0,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20230316-2022-164bis-DE  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 16 mars 2023  
Pour copie conforme, le 16 mars 2023  
Le Président,  
**Gérard GUYONNET**

